

INSTRUCTIONS :

1. Le propriétaire¹ ou l'agent doit communiquer avec le Service d'hygiène du milieu au moins 72 heures avant le remblayage.
2. Veuillez joindre au présent avis des renseignements détaillés au sujet de toute modification de l'installation proposée ainsi qu'une copie de l'autorisation requise.
3. Veuillez joindre des photographies qui montrent clairement la disposition de l'installation, ses composantes (y compris géotextile/mousse de polystyrène), ses caractéristiques de même que son emplacement sur la propriété. **Inscrire la description officielle et le numéro de permis à l'endos de chaque photographie.**
4. Avant qu'une lettre indiquant l'achèvement du processus d'obtention de permis puisse être délivrée (dans le cas d'une installation qui semble conforme), il faut d'abord soumettre le présent formulaire et les photos requises à :

Service d'hygiène du milieu • 2, Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8 •
téléphone : 867-667-8391 • télécopieur : 867-667-8322 • courriel : Environmental.Health@gov.yk.ca

AVIS :

La présente est pour vous aviser qu'un agent du Service d'hygiène du milieu a été avisé (avant le remblayage) de l'installation, le _____, d'une fosse septique et d'un système d'absorption par le sol par moi ou par : _____ (date)

Installateur : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

à _____
(Description officielle, adresse municipale, s'il y a lieu, et numéro de plan)

et que le système est installé conformément au permis numéro _____
délivré le _____.
(date)

ENGAGEMENT :

À titre de propriétaire de la propriété décrite ci-dessus, je m'engage à :

- vérifier périodiquement l'installation septique pour en assurer l'intégrité et le bon fonctionnement;
- entretenir et à utiliser l'installation de manière à assurer la protection de l'environnement et de la santé de tous;
- vider la fosse septique à intervalles réguliers pour que le niveau des boues ne dépasse pas le tiers du contenu du réservoir (on recommande de vider la fosse septique aux deux ans);
- entretenir et à améliorer au besoin le système d'absorption par le sol pour qu'il collecte et traite efficacement les eaux usées;
- empêcher toute circulation près de l'installation, notamment en hiver afin que la couche de neige demeure intacte.

Je consens à ce que l'agent d'hygiène du milieu procède aux inspections requises sur les lieux pour déterminer si les installations sont conformes à la *Loi sur la santé et la sécurité publique* et aux règlements concernant l'installation et l'utilisation d'un système d'élimination des eaux usées.

Signature du propriétaire : _____ Nom en lettres détachées : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Signature du témoin : _____ Nom en lettres détachées : _____

Date de la signature : _____